

**Décision n° 2025-45 du 16 juillet 2025  
portant nomination du directeur général par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les risques,  
l'environnement, la mobilité et l'aménagement**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et  
l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

**décide**

**Article 1**

Monsieur Pascal Terrasse, directeur général adjoint, directeur de la stratégie et de la communication, chargé des relations extérieures, est nommé directeur général par intérim du Cerema, du 1<sup>er</sup> au 7 septembre 2025.

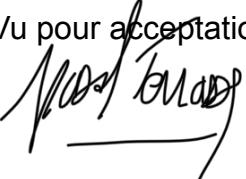
**Article 2**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 16 juillet 2025

**Pascal Berteaud**  
Le Directeur Général



Vu pour acceptation  


Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 16 juillet 2025

Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »



Cerema-Direction générale  
Siège social : 2, rue Antoine Charial 69426 Lyon cedex 03  
[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)